



Demain, je serai une femme instruite

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 15 DECEMBRE 2021

L'an 2021, le 15 Décembre à 19h15

Les membres de l'Association Toutes à l'Ecole, association numéro 48 780 77 86 000 57, déclarée à la Préfecture de Lille et publiée au Journal Officiel du 7 janvier 2006, se sont réunis ce jour, par visioconférence et en présentiel 45 avenue Edouard Vaillant à Boulogne Billancourt conformément aux dispositions de l'Article 9 des statuts.

Les convocations écrites ont été régulièrement faites en date du 26 novembre 2021 et adressées à tous les membres de l'association par lettre ou par courrier électronique.

L'Assemblée est présidée par Madame Martine/Tina LEYNAUD KIEFFER en sa qualité de Présidente de l'Association, assistée de Madame Christiane SAUNIER, secrétaire générale, désignée secrétaire de séance.

Une feuille d'émargement a été mise à disposition et signée par tous les membres présents en visioconférence sur la plateforme ou physiquement.

Ladite feuille de présence permet de constater que 207 membres votants sont présents.
220 membres sont valablement représentés.

Allocution de bienvenue

Madame la Présidente ouvre la séance et remercie les membres présents physiquement et par visioconférence d'avoir bien voulu assister à cette Assemblée Générale Ordinaire et présente un film sur Happy Chandara.

Les membres adhérents présents ou représentés sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport annuel d'activité
- Approbation du rapport financier 2020-2021 et approbation des comptes après lecture et présentation des rapports du Commissaire aux Comptes
- Approbation de l'affectation du résultat de l'exercice 2020-2021
- Approbation des conventions réglementées
- Quitus aux administrateurs
- Approbation du budget 2021-2022



Demain, je serai une femme instruite

Première résolution : Approbation du rapport annuel d'activité

Madame la Présidente rappelle quels ont été les événements majeurs et l'actualité de l'association au cours de l'année écoulée.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée l'unanimité avec 381 votes pour.

Deuxième résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2020/2021

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier de l'association, la lecture du rapport du Commissaire aux comptes et pris connaissance du bilan et des comptes de l'exercice tels qu'ils ont été présentés par Monsieur Pascal Vigier Trésorier de l'association, approuve les dits comptes à savoir le bilan, le compte de résultats et l'annexe arrêtés au 31 juillet 2021.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à la majorité avec 388 votes pour et 4 abstentions.

Troisième résolution : Affectation du résultat de l'exercice écoulé

L'assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un excédent comptable de 1 593 048 € et propose d'affecter cette somme aux réserves libres de l'association.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à la majorité avec 385 votes pour et 6 abstentions.

Quatrième résolution : Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, approuve lesdites conventions.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à la majorité avec 379 votes pour et 12 abstentions.



Demain, je serai une femme instruite

Cinquième résolution : Quitus aux administrateurs

Au vu des chiffres présentés et des explications apportées, l'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion à la Présidente et aux administrateurs pour l'exercice clos le 31 juillet 2021.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à la majorité avec 389 votes pour et 3 abstentions.

Sixième résolution : Approbation du budget 2021/2022

Le budget est présenté pour l'année à venir. L'Assemblée Générale arrête le budget dépenses (hors mission 2) de l'exercice 2021/2022 d'un montant de 3 449 k€ ainsi que le budget ressources pour un montant de 5 110 k€.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à la majorité avec 392 votes pour et 4 abstentions.

De ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par la Présidente et la Secrétaire de séance

Fait à Boulogne Billancourt le 15 décembre 2021

La Présidente
Martine/Tina Leynaud-Kieffer

La Secrétaire Générale
Christiane SAUNIER